

le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

JEUDI 6 DECEMBRE 1979 - N° 1009

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

L'affaire des diamants (nouvelle suite)

Le Canard Enchaîné de ce mercredi publie un document en date du 11 juillet 1974 et signé de Bokassa qui prescrit à l'un de ses ministres « de s'informer auprès du Comptoir National du Diamant de l'état d'avancement de la préparation des plaquettes destinées à M. Giscard d'Estaing, Président de la République française et de rendre compte de cette mission dans les meilleurs délais ».

Il y a une semaine, Giscard « justifiait » son silence sur cette affaire de diamants : « Sur la valeur de ce que j'aurais reçu comme ministre des Finances, j'oppose un démenti catégorique, et j'ajoute, méprisant ». De deux choses l'une : soit Bokassa avait fait préparer un petit cadeau qu'il a par la suite oublié de donner, soit Giscard est frappé d'amnésie. Il est vrai qu'en 1974, il n'était pas « ministre des Finances », mais Président de la République. Ce qui change tout.

Une motion de l'ONU sur l'Iran

Le Conseil de sécurité des Nations-Unies s'est mis d'accord à l'unanimité sur une motion, dont nous n'avons pas encore à cette heure le libellé exact, mais qui, d'après les dépêches, demande notamment au gouvernement iranien de libérer le personnel de l'ambassade des Etats-Unis, actuellement détenu à Téhéran. En même temps, le Conseil de sécurité prie les gouvernements d'Iran et des Etats-Unis de faire preuve de « modération » pour résoudre pacifiquement leurs différends. La position du Conseil de sécurité qui se fonde sur les normes en vigueur régissant les relations d'Etat à Etat, n'implique évidemment nullement une mise en cause des justes exigences du peuple iranien, y compris sa volonté de faire le procès du Shah pour ses crimes et de mettre en cause les responsabilités de l'impérialisme américain.

Notons à cet égard les déclarations télévisées que vient de faire le sénateur Edouard Kennedy. Les Etats-Unis doivent se dissocier du Shah et de son régime, « l'un des plus brutaux de l'histoire de l'humanité », a-t-il notamment déclaré. « Les intérêts des Etats-Unis, a-t-il ajouté, sont liés au peuple iranien. C'est aller à la banqueroute que de lier les richesses américaines - que ce soit l'énergie nécessaire au chauffage des citoyens ou celle qui sert aux usines - à un homme plutôt qu'à une nation. Et c'était précisément notre politique avant le renversement du Shah ». Cette prise de position, qui s'inscrit dans la période pré-électorale, n'est pas étrangère aux sentiments de l'opinion américaine qui, même si elle désavoue l'occupation de l'ambassade US en Iran, ne suit pas pour autant ceux qui parlent d'en découdre avec l'Iran, et critique assez fortement les Rockefeller et Kissinger qui avaient préparé la venue du Shah aux Etats-Unis.

Iran : certains aspects du rôle de l'Islam

Le point de vue de Mme Echghi, sociologue iranienne.

LIRE EN PAGE 6

A l'occasion du projet de loi sur la Sécurité sociale

La guerre de tranchée du RPR



Barre use et abuse de l'article 49 de la Constitution

LIRE EN PAGES 4 ET 5

Après Bonnet-Boulin-Stoléru

UNE NOUVELLE LOI SCELERATE BARRE-D'ORNANO SUR LE LOGEMENT

LIRE EN PAGE 3

Pollution du Rhin : les Pays-Bas protestent contre l'attitude du gouvernement français.

LIRE EN PAGE 8

La journée d'étude de lundi 26 novembre à l'université de Vincennes

«Révolution islamique», «république islamique», «constitution islamique», les nouvelles institutions iraniennes sont marquées du sceau de la religion islamique, et plus particulièrement islamique chiite. C'est en partie pour essayer d'éclaircir les rapports en Iran entre la religion, la culture et la politique que s'est tenu à l'université de Paris VIII-Vincennes, lundi 26 novembre, une journée d'étude sur l'Iran, organisée par le secteur de recherche ethno-société de cette université. Dès le début du colloque, les organisateurs donnaient le ton : il s'agissait pour eux d'apporter leur contribution, dans leur domaine et avec les moyens dont ils disposent à la dénonciation d'une campagne de dénigrement systématique de la lutte du peuple iranien. S'ils ne prétendaient pas apporter des réponses à toutes les questions posées actuellement par la situation iranienne, leurs travaux sur les conditions historiques du mouvement anti-impérial¹ iranien, sur l'économie et en particulier la «révolution blanche» du Shah et ses conséquences ainsi que l'exposé sur l'Islam, puis le débat, auront permis d'éclairer un certain nombre de questions.

C'est pourquoi, nous publions aujourd'hui comme élément de dossier, le point de vue de Madame Echghi, iranienne, docteur en sociologie, tel qu'elle

l'a exposée à Vincennes. Cet exposé se fonde notamment sur une enquête qu'elle a effectuée dans son pays, auprès de différentes couches sociales, en 1975.

S'il a constitué un véritable ciment idéologique, servant de catalyseur à la lutte du peuple iranien contre la dictature du Shah et l'impérialisme, l'Islam, évidemment, dans le même temps, masque un certain nombre de contradictions de classes. Ainsi, tout en affirmant l'objectif d'une «société sans classes», Khomeiny et d'autres chefs religieux iraniens ne reconnaissent pas l'existence des classes sociales qui divisent la société, mais seulement l'existence de «riches» et de «pauvres», les «mostazefin», les «deshérités» dont l'Islam chiite se proclame défenseur. C'est évidemment une des limites du recours à cette religion, sans compter les importantes divisions qui traversent le clergé chiite - composé notamment de 180 000 moliahs - dont certains membres ont été de fermes soutiens du Shah et même des agents de la Savak, tandis que d'autres, au contraire, se mettaient au service de la lutte contre le Shah et l'impérialisme. Ces divisions, ainsi que de nouvelles reflétant des divergences d'appréciation sur la plus ou moins grande fermeté à observer vis-à-vis de l'impérialisme et le type de développement à assurer, sont toujours présentes.

IRAN : CERTAINS ASPECTS DU ROLE DE L'ISLAM

Le point de vue de Mme Echghi, iranienne, docteur en sociologie

«Les conditions objectives de la société ainsi que la culture et la mémoire du peuple forment un ensemble qui se combine. Au cours des vingt dernières années, une rupture s'est effectuée entre le peuple et une minorité de privilégiés. Sous le Shah, le boom pétrolier avait créé un vertige de prospérité qui s'était accompagné d'un rejet des valeurs et de la culture iranienne. Les jeunes de la petite et moyenne bourgeoisie s'habillaient à la mode occidentale, etc. Il s'est alors créé un mouvement irréversible qui a éloigné la culture des riches de celle des pauvres. Les «mostazefin» (voir note) ont montré un attachement très fort à la religion. Les ouvriers, les petits commerçants et les employés restant très pratiquants. On note un détachement de la religion au fur et à mesure qu'on grimpe dans l'échelle sociale, à l'exception, toutefois des artisans et commerçants moyens. Par contre, l'enquête a révélé qu'il n'y a aucun lien apparent entre l'âge et la pratique de la religion. La prière à la mosquée, les pèlerinages et les conversations des femmes sur le pas de leur porte constituent l'essentiel des loisirs du peuple, auquel il faut ajouter le cinéma, lui seul relevant de la culture occidentale.

Téhéran divisé en deux



Les 10 et 11 décembre, il y a un an, à Téhéran : la foule rassemblée pour célébrer la fin du deuil chiite du mois de Moharram. Au fond, l'arc de triomphe qui avait fait élever le Shah.

La division de Téhéran est très significative à cet égard. En partant du Nord de la ville et en descendant l'avenue Mossadegh (anciennement Shah Reza) jusqu'au sud, on traverse deux mondes différents. Au nord, les quartiers riches sont semblables à n'importe quelle capitale occidentale : riches villas, boutiques de luxe, bars, restaurants, boîtes de nuit, théâtres, etc. témoignent de la perte de la culture iranienne et de l'assimilation à l'étranger. Au sud, les quartiers pauvres avec leurs cortèges de

taudis, les gens en costume traditionnel, le haut taux de fréquentation des mosquées, vivent à l'opposé. L'attachement à la religion devient alors un signe d'appartenance de classe. Ainsi, deux mondes se cotoient, deux systèmes de superposent, sans se mélanger.

L'Islam : culture de combat

Sous l'ancien régime, la répression s'est abattue sur les per-

sonnalités religieuses, les écoles religieuses ont été fermées. La tentative de déculturation a atteint son comble, lorsque le Shah a décidé de changer le calendrier, remplaçant le calendrier musulman par le calendrier impérial. Les gens continuaient cependant, dans un geste de défi, à utiliser les deux dates sur leurs chèques.

Pendant le mouvement populaire, le premier acte de résistance consistait à prendre conscience de ses différences, à s'affirmer avec fierté. Un peuple qui se laisse convaincre de son infériorité, ne peut se révolter contre la classe dominante et ses valeurs.

Avec l'aide de ses intellectuels et de ses théoriciens, tels Shariati, le peuple s'est réapproprié la culture islamique de combat, en s'appuyant sur les grands modèles de lutte du passé. L'Islam a été dépoussiéré de ses superstitions. Des voies nouvelles se sont dessinées, sans renoncer à son identité. Ainsi, les acquis du monde d'aujourd'hui : progrès des sciences et des techniques sont distingués des liens coloniaux avec l'Occident.

La classe dirigeante s'était complètement coupée de la culture populaire traditionnelle. Le peuple s'est alors doté d'une force qualitativement différente, à laquelle n'a répondu qu'un renforcement quantitatif des moyens de répression. Pourtant, contre une armée suréquipée, le combat paraissait bien inégal. Les martyrs, loin d'ébranler les convictions populaires, les ont renforcés, constituant un exemple pour d'autres qui n'ont pas craint d'affronter la mort.

Le rôle des spécificités du chiisme

Le chiisme se caractérise par la recherche de vérité pure, d'authenticité.

Lors des invasions arabes qui ont apporté la religion musulmane en Iran, les Perses n'ont pas accepté purement et simplement l'Islam, mais y ont apposé leur marque. Ces spécificités donnent un caractère national au chiisme iranien. L'imam est l'incarnation de la résistance, face au pouvoir usurpateur et despotique. C'est le personnage clef du chiisme, il est pris à témoin, vénéré dans les mausolées, haut lieu de pèlerinage. L'enquête réalisée en 1975 à Téhéran révèle que seulement 6 % des personnes interrogées ne sont pas allées en pèlerinage pendant les dix dernières années.

Les proclamations religieuses sont du côté du peuple. Shariati protestait contre la récupération faite par le pouvoir de la religion, qui constitue un rempart contre le pouvoir despotique. La religion chiite établit une distinction entre rois populaires et despotes, et la rapporte à l'opposition entre le bien et le mal, le vrai et le faux.

Anecdote révélatrice : avant la révolution, les bazaris affichaient le portrait d'Ali, le premier prophète, plus haut que celui du Shah. Dans une usine textile de Téhéran, les ouvriers ont fait la même chose et ont eu des problèmes avec la Savak.

La mosquée était devenue un lieu d'asile politique. Le pouvoir ne pouvait pas s'en prendre trop brutalement à la religion. L'imam est ensuite passé à l'offensive. Khomeiny a su formuler le désir du peuple, c'est l'homme dans lequel le peuple s'est reconnu, a retrouvé sa dignité. Le rapport entre le peuple et Khomeiny n'a rien à voir avec celui avec la hiérarchie religieuse. Un certain nombre de questions restent posées : le chiisme restera-t-il une idéologie révolutionnaire ? Deviendra-t-il, avec l'expérience du pouvoir, un instrument de domination ?

*mostazefin : mot à mot «deshérités». Employé au sens religieux du terme, il désigne généralement «les pauvres»; pour les musulmans progressistes : les travailleurs les plus défavorisés, aussi bien ouvriers que petits paysans.

Dans notre prochaine édition :
**LE DEBAT
SUR LES REFORMES
ECONOMIQUES
A ENTREPRENDRE**

L'interprétation de Khomeiny

Le Coran

«Le Coran renferme cent fois plus de versets concernant les problèmes sociaux que des sujets de dévotion. Sur une série de cinquante volumes de la tradition musulmane, il y en a peut-être que trois ou quatre qui traitent de la prière ou des devoirs de l'homme envers Dieu, quelques-uns se rapportent à la morale et tout le reste porte sur la société, l'économie, le droit, la politique et l'Etat.»

Combat politique et combat religieux

«Quant à nous, musulmans, si nous ne faisons rien d'autre que des prières, les colonialistes nous laisseront tranquilles ! Mais nous ne devons pas leur permettre de s'emparer de nos richesses et nous contenter de prier sous prétexte que Dieu les punira et que nous serons récompensés après notre mort ! Si nous suivons cette logique, il ne nous arrivera rien... Pendant ce temps là, les impérialistes n'auront d'yeux que pour notre pétrole. Que voulez-vous que vos prières leur fassent ? Ils réclament nos mines, ils veulent transformer notre pays en un marché à leur service, et c'est bien pour cette raison que nos équipes au pouvoir qui leur sont dévouées, freinent notre industrialisation et ne créent chez nous que des industries de montage.»

La révolution islamique

«Notre seul et unique remède est d'abattre ces

appareils gouvernementaux corrompus et corrupteurs et de renverser les équipes gouvernementales traîtres, oppressives et tyranniques. Voilà le devoir de tous les musulmans dans tous les pays islamiques en vue de la victoire des révolutions politiques islamiques.»

Riches et pauvres

«Les colonialistes, en plus de leur domination politique sur certains peuples, par l'intermédiaire de leurs agents subordonnés, ont imposé un système économique oppressif et, du même coup, ont divisé le monde en deux : les oppresseurs et les opprimés. D'un côté, des centaines de millions de musulmans affamés, dépourvus de toute hygiène et de toute culture ; de l'autre, des minorités de nantis, possédant le pouvoir politique et pour la plupart corrompus et menant des vies de libertinage.»

Rôle des religieux

«Les Oulémas ont pour mission de lutter contre le capitalisme de monopole et contre les profits illégaux. Ils ne peuvent supporter qu'un nombre restreint d'opresseurs pillards se trouvent dans le plus grand bien-être, tandis que les autres meurent de faim à côté d'eux.»

Ces citations sont tirées du livre de Khomeiny : «Pour un gouvernement islamique» écrit en 1971, par l'Ayatollah en exil à Nadjaf en Irak.

Contre les immigrés, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées ...

Une grave attaque du gouvernement :

Le projet de loi Barre-D'Ornano visant à réglementer à l'entier profit des gestionnaires, le logement en foyer

« **A**NTI constitutionnel, ne serait-ce pas son caractère raciste » : c'est ainsi qu'un membre des Juristes démocrates définissait le projet de la loi Barre d'Ornano lors de la conférence de presse organisée mardi 4 décembre par le GISTI (*). « *Noctif, ségrégatif, anti-social* », concluait le GISTI.

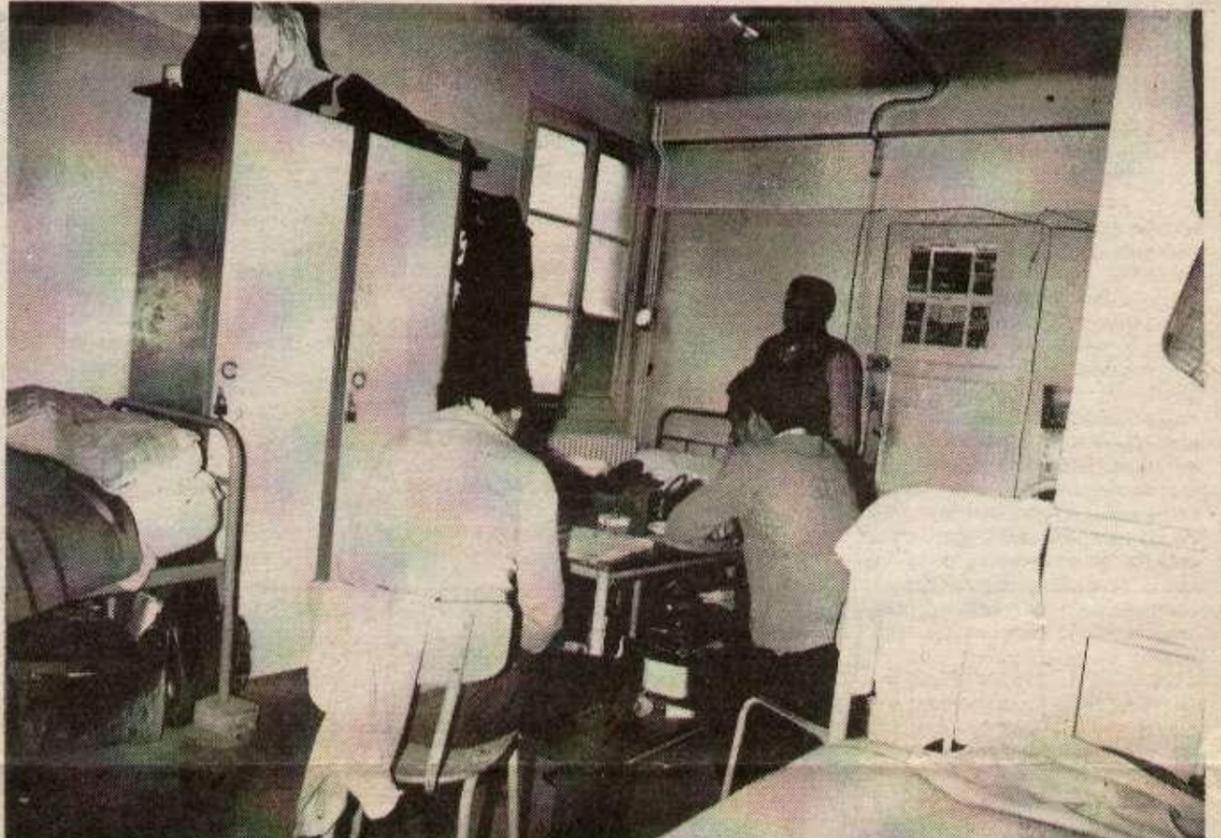
Ce projet Barre-d'Ornano le gouvernement l'avance sans tapage. La gravité justifie, justement, qu'il soit porté largement à la connaissance des travailleurs et dénoncé aux yeux de tous. Sorti de l'affrontement entre la Sonacotra et les résidents immigrés, ce projet est l'arme que veut se donner le pouvoir pour mieux soumettre au bon vouloir des marchands de sommeil de tous ordres — y

compris ceux à caractère social — de vastes catégories de travailleurs, actifs ou retraités, immigrés ou non, jeunes et vieux, quant à leurs conditions et à leur droit au logement. Cette loi ségrégationniste et antisociale serait une brèche ouverte au profit de tous les gestionnaires et propriétaires immobiliers contre les droits déjà minces des familles populaires.

Oui, en effet, un projet scandaleux et dangereux, contre lequel il importe de mobiliser et d'unir largement français et immigrés, jeunes et vieux, un projet scélérat qu'il faut empêcher !

(*) GISTI : Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés. (46, rue de Montreuil 75011 Paris).

Gilles CARPENTIER



Un projet scandaleux et dangereux : le droit pour les marchands de sommeil de tous ordres d'agir à leur guise...

Article premier

« Un logement-foyer est un établissement à caractère social qui assure le logement dans un ou des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés ainsi que, le cas échéant, diverses prestations annexes telles que blanchissage, service de soins ou services socio-éducatifs.

Les logements-foyers accueillent à titre principal des catégories particulières de population telles que : les jeunes travailleurs, les travailleurs migrants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Pour l'application de la présente loi, les maisons de retraite sont considérées comme des logements-foyers.

Cet article définit le champ d'application de la loi : on remarque le vague de cette définition qui ouvre toute possibilité d'extension.

art. 4

« La redevance est définie de telle manière qu'elle couvre les frais prévisionnels correspondant aux charges et aux prestations telles que définies par le contrat, ainsi que l'amortissement des locaux et des équipements, les charges financières, le report des résultats des exercices antérieurs, les dépenses d'entretien technique et d'administration déduction faite, le cas échéant, d'aides financières publiques accordées aux organisations gestionnaires.

Ses modalités de fixation sont définies par décret. Dans le cadre de cette réglementation, le gestionnaire fixe le montant de la redevance, en tenant compte des services et interventions spécifiques à certaines populations.

Un décret précisera les conditions d'application de ces dispositions aux établissements à prix de journée.

L'ordonnance No 45-1483 du 30 juin 1945 sur les prix n'est pas applicable à la détermination du montant de la redevance.

Le loyer établi sur des frais prévisionnels, peut inclure des déficits antérieurs et il est de toute façon fixé par le gestionnaire selon des modalités fixées par décret. Il échappe en plus à la loi sur les prix... tout bonnement !

Art. 9. (extraits)

« Le résident ne peut pas faire obstacle aux travaux que le gestionnaire se propose d'entreprendre et qui ont pour objet de maintenir en état ou d'améliorer les lieux ou les services fournis par l'établissement à ses occupants. (...) »

Dès l'achèvement des travaux, le gestionnaire doit, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte extrajudiciaire, mettre les résidents en demeure de lui faire connaître dans le délai d'un mois et dans la même forme, s'ils entendent user de ce droit. La notification doit mentionner, à peine de nullité, la forme et le délai de la réponse, ainsi que le nouveau montant de la redevance.

Durant les travaux, le gestionnaire peut ne pas reloger les résidents, et après, il peut modifier le loyer : expulsion des foyers légalisée et rupture de contrat au gré du gestionnaire !

Art. 10 (extraits)

« Il peut également le résilier au terme d'une inoccupation supérieure à quatre mois consécutifs lorsque celle-ci n'est pas justifiée par des raisons professionnelles, familiales ou médicales graves.

Cependant, à l'issue du délai de quatre mois, et bien que l'inoccupation soit justifiée, le gestionnaire peut résilier le contrat dans le cas où il est constaté que les conditions locales de

logement sont particulièrement difficiles. Le résident concerné bénéficie dans ce cas d'un droit à réintégration prioritaire.

Le contrat peut également être résilié en cas de

fermeture totale ou partielle du logement-foyer pour causes économiques.

Autres possibilités pour le gestionnaire de rompre le contrat. La dernière est particulièrement grave.

Voici des extraits du document d'analyse fourni aux participants à la conférence de presse du GISTI ce mardi 4 décembre. Parmi les nombreux participants, la Ligue française de l'enseignement, l'URP-CFDT, l'Amicale des Algériens, des représentants du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, la CSCV, la Fédération nationale des associations de retraités, le Comité de coordination, Témoignage chrétien, un membre de l'Association des Juristes démocrates, etc.

D'OU vient ce texte ? Il résulte directement des conflits qui se sont multipliés entre les travailleurs immigrés et les organismes gestionnaires de foyers, et qui ont mis particulièrement en cause la Sonacotra. La grève des loyers de la Sonacotra, qui a commencé il y a quatre ans et qui a touché plus d'une centaine de foyers et quelque 30 000 travailleurs immigrés a conduit le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés à étudier et proposer ce texte au gouvernement. Que M. d'Ornano soit aujourd'hui chargé de le défendre lui donne une coloration supplémentaire, mais ne saurait masquer son origine.

Les logements meublés peuvent disposer, et disposent fréquemment, de locaux collectifs. Le gestion-

naire des hôtels meublés offre souvent des prestations complémentaires qu'il fait payer à leur prix (ménage, blanchissage) ; le projet, quant à lui, ne rend pas obligatoire la fourniture de telles prestations. On voit donc mal sur ce seul terrain la spécificité des logements-foyers. En fait, cette spécificité est historique et elle résulte d'une politique. (...)

Que l'on ait voulu inventer de toutes pièces une nouvelle forme de contrat dénote donc une autre inspiration, celle qui, à la base même du texte, le rend ségrégatif.

On n'insistera pas longtemps sur ce point très évident : le contrat de résidence s'applique à des « catégories particulières de population », résidant dans des éta-

blissements. Il ne s'agit pas ici de protéger, comme on aurait pu le faire par un type de contrat applicable partout, le logement des immigrés, des handicapés, des personnes âgées, des jeunes travailleurs, notamment, mais d'organiser des établissements qui les hébergent. Et cet objectif est tellement recherché que les dispositions du texte sont d'ordre public ! Il y a donc des « catégories particulières de population », d'ailleurs définies de manière non limitative, qui ne peuvent se loger dans les établissements qui auraient vocation à les accueillir qu'en rentrant dans un régime dans lequel toute liberté de négociation disparaît. Si encore un tel régime était protecteur...

Mais la ségrégation devient la pire des oppressions quand la loi est antisociale. Il est clair en effet que ce projet est très favorable aux gestionnaires de foyers : plus de contrainte sur les prix, droit de fixer a priori et de manière quasi réglementaire des conditions d'accès, droit légalisé d'entrer dans les chambres, possibilité de joindre le travail et le logement, droit d'expulsion pour de multiples raisons et d'abord pour des « causes économiques » non précisées ni contrôlées. Que devient, dans ces conditions, le caractère social de l'établissement ? La Sonacotra pouvait-elle rêver d'un meilleur texte ? et, au-delà, les gestionnaires de foyers, ou de maisons de retraite, quels qu'ils soient ?

LA PORTEE

Il est préoccupant, à ce stade, de constater comment un texte de circonstance a pris une portée générale et extensible.

Elaboré à propos du conflit Sonacotra, le texte devait pouvoir lui être appliqué d'urgence : le délai d'application est particulièrement bref (deux mois, cf. article 13) pour les foyers d'immigrés, voilà qui est clair.

Mais qui ne perçoit en lisant ce texte que le gouvernement, secoué par la grève des loyers, a voulu, dès à présent et préventivement, se doter et doter les gestionnaires d'une arme puissante ? Qui ne penserait aux luttes des foyers de jeunes travailleurs si jamais elles prenaient l'ampleur de celles de la Sonacotra ? Et qui des étudiants ? Et qui jugerait que les personnes âgées ou les handicapés se satisfont toujours du statut d'assistés qu'on leur fait trop souvent et ne revendiqueront pas, dans leurs établissements, les droits qu'on leur refuse ? Des exemples existent déjà. (...)

Le projet du gouvernement est, à l'analyse, un projet scandaleux et dangereux. On ne peut l'interpréter que comme une limite de plus aux libertés. Noctif, ségrégatif, anti-social, il devrait mobiliser l'attention de tous ceux qui prétendent défendre l'idée d'un droit au logement pour tous, contre le libre-arbitre des propriétaires et des gestionnaires.

POLITIQUE

La journée de mardi à l'Assemblée nationale était consacrée au débat sur le projet de loi sur la sécurité sociale qui prévoit en particulier de faire payer des cotisations aux retraités de l'industrie. Une fois de plus le RPR a choisi cette occasion pour poursuivre sa guerre de tranchée contre le gouvernement.

Le RPR déposait une motion renvoyant la discussion en commission en attendant la session de printemps au cours de laquelle il comptait faire discuter un autre projet de réforme de la sécurité sociale présenté par l'un de ses députés, Berger.

En refusant de discuter le projet de loi gouvernemental, le RPR pouvait également donner l'impression de s'opposer aux mesures concernant les retraités. Mais le projet Berger est lui-même très dangereux pour les travailleurs puisqu'il prévoit notamment de supprimer les remboursements à 100 % et prend la défense des grosses entreprises qui ne payent pas leurs cotisations...

Ce nouveau refus du RPR relance le scénario qui s'est présenté à l'occasion du budget, il y a quinze jours. Pour faire passer la loi, Barre avait recours mardi soir à l'article 49 de la Constitution qui permet son adoption sans les voix du RPR. Petit détail cependant : c'est le conseil des ministres qui doit décider de l'utilisation de cette procédure. Or, il ne se réunissait que... mercredi matin. Dans le feu de l'action Barre semble s'habituer à cet article 49 et l'avis même du conseil de ministres deviendrait une formalité subalterne...

La suite est connue : motion de censure déposée par le PCF ou le PS. Le RPR ne la votera pas. La loi déposée par le gouvernement sera adoptée... et le RPR attend une nouvelle occasion de se singulariser.

Connaissez-vous Jacques Limouzy ? C'est un secrétaire d'Etat, qui pour être discret, n'en est pas moins constamment sur la brèche ces temps-ci. Au sein du gouvernement, il

est en effet chargé des relations avec le Parlement. Tâche d'apparence facile, qui s'apparentait, il n'y a pas si longtemps de cela, à une sinécure. Mais aujourd'hui ! Le Limouzy

A l'occasion du débat sur une réforme de la Sécurité sociale

LA GUERRE DE TRANCHÉE DU RPR

en question se trouve au premier rang de cette vigoureuse guerre de tranchée à laquelle se livre RPR et gouvernement.

Depuis l'ouverture de la session parlementaire, le 2 octobre, les points d'accord entre gouvernement et chiraquiens font plutôt figure d'exceptions. Des îlots de convergences dans un océan de critiques. On se souvient de l'affaire du budget, dont l'adoption n'est finalement due qu'à un artifice de procédure, le recours à ce maintenant fameux alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution. Mais les choses n'en sont pas restées là. L'immense majorité des députés chiraquiens, à l'instar de leur chef de file, ont voté contre le renouvellement de la loi Veil, et par conséquent contre le gouvernement. De la même manière, la Lettre de la Nation a été sans équivoque sur l'attitude des députés RPR à propos des lois Bonnet-Stoléro, si

celles-ci avaient été présentées à l'Assemblée. Le 3 décembre, Charpy écrivait que « Les gaullistes ne peuvent que dire non à une telle « politique globale ». Par esprit de réalisme d'abord. Il est inutile de refaire la démonstration sur l'inefficacité d'un tel procédé dans la lutte contre le chômage (...) Mais il y a surtout une raison de principe à ce refus de cette politique : celle-ci est à l'opposé d'une « certaine idée de la France ». Et le même Charpy récidivait le lendemain, à propos du projet de loi sur la sécurité sociale cette fois-ci : « Les mesures de circonstances ne font qu'aggraver une situation mauvaise. Si, pour une fois, le gouvernement voulait bien considérer les parlementaires autrement que comme des arriérés-mentaux, il devrait remettre ses projets actuels dans le tiroir. Ce serait déjà une bonne assurance de ne pas les retrouver dans les poubelles

du Palais-Bourbon. Mais ce serait surtout une façon, pour une fois, d'être cohérent avec lui-même. »

Qu'en termes délicats ces choses là sont dites !

Limouzy, chargé des relations avec le Parlement, joue le rôle du tampon, avec une grande constance. C'est lui qui est régulièrement convoqué devant le groupe RPR, pour justifier de la politique du gouvernement ; c'est lui qui fait part à Barre des doléances chiraquiennes ; c'est lui enfin qui organise, quand le besoin s'en fait sentir, des « entrevues » entre Labbé et le Premier ministre. Sa tâche centrale - faire en sorte que les projets gouvernementaux passent coûte que coûte - n'est pas aussi aisée qu'il n'y paraît. Parce que la tactique du RPR, pour limitée qu'elle soit, fait quand même preuve d'une certaine efficacité. Bien sûr, il ne s'agit pas

pour le RPR de renverser le gouvernement, c'est là un fait acquis. Il s'agit simplement pour lui de s'en singulariser... et de lui mettre des bâtons dans les roues. De ce point de vue, force est de constater que la manœuvre est en voie de réussir : le budget n'a été adopté que par artifice, et surtout, les travaux parlementaires sont considérablement ralentis. Ce n'est pas un hasard si la conférence des présidents de groupe se voit contrainte de modifier chaque semaine l'ordre du jour déterminé préalablement. Des débats plus longs que prévu, des manœuvres procédurières inattendues, des menaces suffisamment précises pour que le gouvernement soit amené à baisser, autant d'éléments qui ne peuvent satisfaire le gouvernement. Ce n'est rien qu'une fronde, certes, mais il en est qui font mal.

N.D.

PRESSE CONDITIONS DE TRAVAIL, FLICAGE EN ACCUSATION

POITIERS

Le 9 octobre, les clavistes de Centre Presse, un journal du groupe Hersant, se sont mises en grève. Elles en avaient assez d'être payées comme des dactylos, alors qu'elles font un travail d'ouvriers du Livre, avec toutes les contraintes que cela suppose : travail de nuit, dimanches, jours de fête, tout cela sans même être payées en heures supplémentaires. Elles gagnent, dans ces conditions, entre 2 600 F et 3 800 F, ce qui est loin du salaire minimum pour un ouvrier du Livre (4 975 F). Le 10 octobre, Centre Presse ne paraissait pas. Mais le lendemain, il ressortait sur huit pages, tapé par d'autres « dactylos » rapidement formées au clavier... Depuis, la lutte se poursuit.

NICE

A Nice, on se souvient de la grève et du lock-out imposé par le PDG, Roger Bavastro. A l'origine de ce mouvement, la tentative de la direction d'introduire un numéro d'identification informatique,

pour contrôler le moindre arrêt. Grève qui a repris lundi, à la suite du refus du PDG d'envisager le paiement des jours de grève.

A Poitiers comme à Nice, comme un peu partout d'ailleurs dans la presse, ce sont les conséquences de l'introduction du matériel moderne qui sont en cause et les profits que les patrons essaient d'en tirer : embauche d'un personnel sous payé, peu syndiqué dans l'ensemble et soumis au chantage à l'emploi, déqualification globale des ouvriers du Livre, rentabilisation accrue par des méthodes de surveillance électroniques. Un processus qui s'est engouffré dans la brèche ouverte par Amaury au Parisien Libéré, et qui s'étend maintenant partout. La FFTL (CGT) doit rencontrer les patrons de la presse régionale, le 7 décembre, sur toutes ces questions.

M.C.

La Grèce dans le Marché commun

L'EUROPE BIENTOT A DIX

C'est ce mercredi que l'Assemblée devait commencer à discuter de la ratification du traité admettant la Grèce dans le Marché commun pour 1981. L'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée, à l'exception du PCF, y sont favorables.

La Grèce s'appête donc à entrer dans le Marché commun, auquel elle est associée depuis 1961. La période du régime des colonels (1967-1974) avait retardé cette arrivée, le Marché commun n'étant ouvert qu'aux pays de démocratie bourgeoise parlementaire. Toutefois, même durant cette période, un accord douanier était intervenu au 1^{er} janvier 1968. Aux termes de cet accord, les produits industriels grecs pouvaient entrer sans droits de douane à l'intérieur de la CEE. En contrepartie, la Grèce s'engageait à lever progressivement les droits de douane frappant les produits importés de la CEE en Grèce. Les exportations de produits agricoles grecs vers la CEE sont, pour une part importante, libres de droits de douane.

L'entrée de la Grèce dans le marché commun aurait comme effet principal de lever progressivement les dernières restrictions à l'entrée des produits agricoles grecs, qui sont encore taxés ou contingentés, mais aussi de permettre aux produits industriels de la CEE de pénétrer plus facilement sur le marché grec. Les conséquences seraient donc à double tranchant pour l'économie des pays membres du Marché commun : une facilité d'exportation

L'entrée de la Grèce dans le Marché commun a soulevé beaucoup moins de passions que celles de l'Espagne et du Portugal, qui auront davantage de conséquences économiques et politiques.



Giscard en Grèce lors de la signature du traité d'adhésion.

pour les produits industriels - d'où la prise de position du CNPF en faveur de l'entrée rapide de la Grèce, comme des autres pays de l'Europe du Sud, dans la CEE ; mais aussi une concurrence accrue pour certains produits agricoles.

Sur ce chapitre, il faut noter que l'agriculture grecque est composée pour une grande part de petites exploitations, peu compétitives sur le plan international. Les quelques produits où l'agriculture grecque soit compétitive concernent les pêches, les

concentrés de tomates et les fruits au sirop.

PEU D'OPPOSITIONS

On conçoit, dès lors, que la question de l'entrée de la Grèce dans la CEE n'ait pas suscité des craintes aussi vives que pour le Portugal et surtout l'Espagne. En conséquence, les partis politiques français ne se sont pas affrontés sur la question avec autant d'acharnement que sur l'entrée des deux autres pays. C'est ainsi que le RPR, qui a déclaré, lors des élec-

tions européennes, s'opposer, au moins pour le moment, à l'entrée de l'Espagne et du Portugal, n'a pas émis d'objection majeure à l'entrée de la Grèce, qui ne provoquerait pas dans l'économie française un bouleversement important.

Seul des grands partis bourgeois, le PCF a déclaré son hostilité de principe à cette adhésion, comme aux autres.

Il est donc prévisible que le traité sera ratifié sans problème par l'Assemblée.

François NOLET

téléphonez
au
quotidien
636 73 76



UN VRAI MINISTRE DE L'INSECURITE SOCIALE...

La Sécurité sociale est en débat à l'Assemblée. Mais il y a aussi tout ce qui ne sera pas dit dans l'hémicycle, tout ce qui ne figurera pas dans le rapport du ministre Barrot à l'Assemblée nationale. Et pourtant, c'est déjà devenu le quotidien des travailleurs. Depuis des semaines, ils en goutent l'amertume :

● **L'enveloppe globale pour les hôpitaux** : dans la plupart des hôpitaux parisiens, comme d'autres CHR en province, elle est déjà à l'œuvre. Sa traduction concrète, ce sont les fermetures de lits, les licenciements d'auxiliaires, la réduction d'effectifs dans certains services...

● **La lutte contre les «abus»** : le flitage des médecins délivrant trop d'arrêt de travail est devenu une réalité certaine. Rappelons-nous le cas du docteur Lebigue, médecin à Vierzon, déconventionné par la caisse primaire d'assurance maladie parce qu'il avait délivré plus d'arrêts de travail que la moyenne du département. Et aujourd'hui qui n'a pas entendu son médecin avouer qu'il peut difficilement délivrer ou prolonger un arrêt de travail, parce qu'il est surveillé, et que plane sur lui la menace du déconventionnement ? En ce qui concerne les arrêts de travail ou les arrêts consécutifs à un accident de travail, un médecin du travail nous confiait récemment que des ordres avaient été donnés aux médecins de «consolider» de toute façon leurs clients, alors qu'ils ne sont généralement pas en état de reprendre leur boulot, puisque non-guérés... ! : De même signalons la constatation systématique des accidents de travail ou de

trajets, dès lors qu'ils se sont produits sans témoin, ou bien l'attitude de minimiser constamment la gravité de ces accidents et des invalidités qui en découlent...

Mais l'*«enveloppe globale»* chère à Barrot, la réduction des dépenses pour résorber le «déficit»... se traduit aussi par les démarches de plus en plus difficiles pour se faire rembourser les soins : attente de plus en plus longue du mandat Colbert, difficultés de toutes sortes pour décourager les travailleurs, las d'attendre leur remboursement...

Quand on examine de près le budget de la Santé, il est facile de s'apercevoir qu'il y a un seul poste en augmentation. Lequel ? Celui du contrôle médical et de 30 % ! Voilà qui est révélateur de la volonté du gouvernement de renforcer les pouvoirs des médecins-conseils, d'augmenter les effectifs de la police de la Sécurité sociale.

Mais ce ne sont là que quelques exemples. Il faudrait aussi parler, pour que le tableau d'ensemble soit brossé, de tous ces travailleurs qui réfléchissent à deux fois avant d'aller se faire soigner, et qui souvent préfèrent avaler quelques aspirines et se rendre malgré tout au boulot... Où bien comme nous le signalait un agent hospitalier de l'hôpital Saint-Antoine, les queues de personnes venant en consultation dans cet hôpital qui sont de plus en plus réduites... pour les mêmes raisons.

Monsieur Barrot a décidé, depuis sa prise de fonction dans le fauteuil précédemment occupé par Simone Veil, de terrasser le démon du «déficit» de la Santé. Courageux, il s'at-

taque aux chômeurs, aux vieux, aux travailleurs malades et hospitalisés. Homme simple, comme il tient à le rappeler à chaque apparition publique, il entend faire un «tour de France» de la santé. Curieusement, il n'a pas encore parcouru les chemins : est-ce à dire qu'il craint de renouveler son apparition houleuse de 1978 en Auvergne, et de devoir s'enfuir une nouvelle fois par la fenêtre ? Toujours est-il que Monsieur Barrot est un homme dangereux. Un vrai ministre de l'insécurité sociale...

Michel BERTEL



En 1978, avant d'être ministre de la Santé, Barrot promettait des emplois... Qui ne sont jamais venus. En 1979, il promet de faire payer les vieux travailleurs... et là, il tient parole.

Budget de la Sécurité sociale

Ils avaient oublié de faire payer les retraités

Mardi 4 décembre, les députés ont été amenés à discuter de la création d'une cotisation à l'assurance maladie pour les retraités du régime général, ex-salariés du commerce et de l'industrie, discussion qui s'inscrit dans celle plus globale des crédits pour la Sécurité sociale.

Cette mesure prétend établir un régime d'égalité parmi les retraités. Sous prétexte que les fonctionnaires, les cheminots, les commerçants, les professions libérales, à la retraite, cotisent à l'assurance maladie, Barrot veut contrain-

dre tous les autres à cette mesure.

Mais ce «souti d'équité» dissimule des intentions nettement moins louables. Car seuls les personnes âgées percevant le fonds national de solidarité (FNS) seraient épargnées par cette cotisation. Un retraité gagnant 1 300 francs par mois (seul de l'aisance ?) serait dans l'obligation de cotiser à l'assurance maladie...

Cette cotisation n'est pas novatrice. Simone Veil l'avait programmée pour le 19 juillet 1979, mais la diplomatie exigeait un certain recul, vu l'échéance des élections au parlement européen.

A présent le gouvernement se permet de ressortir le déficit de la Sécurité sociale, d'augmenter les cotisations d'assurance maladie, augmentation du 1^{er} janvier 1980, tout comme la nouvelle cotisation pour les retraités puisqu'il n'y a pas d'élection avant 1981, puisque les cotes de popularité de Giscard et de Barre augmentent sensiblement. Barrot n'est pas seulement guidé «par un souci d'équité» entre les retraités, il fonde son argumentation sur l'aspect démographique du problème et sur le déficit de la Sécurité sociale.

BARROT : LE JUSTICIER

La photographie actuelle de la population en France est caractéristique : plus de jeunes, moins actifs (études, chômage) plus de retraités : de 1975 à 1977 le nombre des personnes de plus de 60 ans a augmenté de 6,8 % à 13,6 %. Il est sûr également que les progrès de la médecine allongent l'espérance de vie, et c'est une bonne chose. Dire comme Barrot «les personnes âgées, grandes consommatrices de soins

médicaux doivent prendre conscience de ce que cela coûte» est proprement répuugnant. Le droit à la santé n'est pas restrictif, il concerne les actifs et les «inactifs». Culpabiliser les retraités d'être malades, c'est toucher tout bonnement au fin fond du cynisme. En effet, au-delà du vieillissement physiologique de l'être humain, il y a le fait que le capitalisme a usé et abusé de la santé des travailleurs, usure qu'ils paient lorsqu'ils sont à la retraite, à tel point que nombre d'entre-eux meurent avant de prendre leur retraite où n'en «profitent» que pendant une brève période. Barrot donne pleine licence aux retraités, ainsi qu'à l'ensemble des assurés sociaux, de se soigner à condition qu'ils ne coûtent pas à l'assurance maladie. «Nous n'avons jamais dit que les dépenses de santé ne devaient pas croître plus vite que le PIB. Nous disons que les dépenses de santé à la charge de la Sécurité sociale (souligné par la rédaction) ne doivent pas croître plus vite que le PIB.

Si vous pouvez vous payer les cliniques privées, conventionnées ou non, médicaments remboursés ou non, vous en avez le droit ! Si Barrot se soucie peu de quelque chose c'est bien de la santé des travailleurs, son propos est de faire entrer un maximum de fonds dans le gouffre déficitaire de la Sécurité sociale, d'inciter les gens à se faire soigner à leurs frais. Et motus et bouche cousue sur les profits des laboratoires médicaux, sur les dettes patronales de cotisations à l'assurance maladie, qui se chiffrent, rien que pour 1979 à 8 milliards de francs. Et silence sur les 20 % de TVA sur le prix des médicaments.

Nathalie VILLOTIERS

REEDUCATION NATIONALE (2)

Calomnie et délation font force de loi

Si Christiane et Jean-Luc risquent de ne jamais franchir les portes sacrées des ministères (voir notre édition d'hier) Jean-Luc Lelong lui en est sorti, et par la petite porte.

Jean-Luc est enseignant, maître auxiliaire, depuis 5 ans. En juillet 1979, il reçoit un retrait de délégation, dénomination de suspension de fonction pour les maîtres auxiliaires.

Que lui est-il reproché ?

— d'être le «protecteur» de trois de ses collègues féminines. On note au passage l'ambiguïté du terme de protecteur, qui s'étire de l'image paternalisante du père à

celle de souteneur :

— de consommer de la bière dans son bureau, bière qui est vendue dans l'établissement même ;
— de faire brûler des bâtons d'encens dans son bureau ;
— d'avoir participé à

l'animation d'une fête du foyer socio éducatif du lycée.

Une lettre anonyme du 5 mars 1979 vise M. Lallickli, directeur d'un collège où Jean-Luc ne travaille pas, par ailleurs Jean-Luc et M. Lallickli ont eu un jour une altercation. Jean-Luc a séjourné en maison de repos de la MGEN (1), complaisamment on insinue qu'il a séjourné en hôpital psychiatrique... Jean-Luc a soutenu

Papinski contre la répression dont ce PEGC (2) a été l'objet à la suite d'une inspection.

Et surtout Jean-Luc est connu pour son engagement antinucléaire et antimilitariste.

Enfin une lettre a été signée par M. et Mme Lallickli dénonçant Jean-Luc comme un individu dangereux.

Voici l'énumération complète des crimes de Jean-Luc. Une telle ac-

cumulation de vices ne pouvait pas rester impunie ; c'est pourquoi dès le 3 juillet 1979 sa délégation lui est retirée, bien qu'au 30 avril 1979 sa note pédagogique et administrative ait été augmentée.

Il s'agit ni plus ni moins de la violation de l'article 33 de la loi du 8 mai 1949 : «L'appartenance ou la non-appartenance à une confession ou à une idéologie ne doivent entraîner pour quiconque aucun préju-

dice». A cette violation de la loi, on ajoutera l'oreille attentive du rectorat pour toutes doléances d'un chef d'établissement sur un enseignant qui ne professe même pas dans son établissement.

Nathalie VILLOTIERS

(1) MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale.

(2) PEGC : Professeur d'Enseignement Général de Collège.

Sommet de l'OUA sur le Sahara Occidental

UNE ABSENCE REMARQUEE

La réunion du comité de l'Organisation de l'Unité Africaine, sur le Sahara Occidental s'est ouverte mardi à Monrovia en l'absence du Maroc. Aux côtés du «comité des sages» composé de six pays africains : Libéria, Côte d'Ivoire, Soudan, Mali, Nigéria et Tanzanie, participaient également à la réunion le Front Polisario, l'Algérie ainsi que la Mauritanie. Prétexte invoqué par le Maroc pour justifier sa défection : «La partialité que certains pays ont adoptée contre les intérêts du Maroc.» Selon les observateurs, les pays visés sont la Tanzanie qui a reconnu le RASD et le Mali qui entretient des relations avec le Front Polisario. En réalité, ce que craint le Maroc par dessus tout, c'est de voir la résolution adoptée en juillet dernier par le «comité des sages» et consolidée par la dernière conférence des non-alignés et la 34^e ses-

sion de l'ONU, déboucher sur des décisions plus contraignantes à l'encontre de l'occupation marocaine au Sahara Occidental. Les recommandations du «comité des sages» consistaient dans l'organisation d'un référendum sur l'auto-détermination sous le contrôle de l'ONU et sur l'application d'un cessez-le-feu immédiat. Dans une interview accordée au magazine américain *Times*, Hassan II montre l'acharnement du Maroc à se maintenir au Sahara Occidental. Prétendant avoir son propre plan de paix, il se dit prêt à l'appliquer, une fois qu'il aura rétabli un rapport de force en sa faveur sur le terrain, ce qu'il estime possible pour 1980. Malgré ses prétentions le régime marocain devra bien admettre son isolement croissant au niveau international et ne pourra continuer d'ignorer les résolutions de l'ONU et de l'OUA.

● Pétrole : réunion des pays producteurs au Koweït, des pays consommateurs à Paris

Les pays de l'OPAEP (Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole) se réunissent actuellement au Koweït afin de préparer le sommet de l'OPEP qui aura lieu à Caracas à la mi-décembre. A Paris l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) se réunit actuellement pour organiser son sommet du 10 décembre prochain. Les 20 pays membres de l'AIE (dont la France ne fait pas partie) ont décidé de limiter leurs importations pétrolières en fixant un taux par pays. Selon le président du Conseil de direction de l'AIE, l'objectif de réduction de la consommation fixé à 5 % en mars dernier, aurait été presque atteint, l'augmentation des importations servant à augmenter les stocks. De leurs côtés, les pays arabes producteurs de pétrole n'ont pu manquer d'aborder les propositions iraniennes d'une réduction de la production et du refus du dollar comme monnaie de paiement. Cette dernière proposition diffère des précédentes faites par certains pays de l'OPEP, de calculer le prix du pétrole sur un panier de monnaie (Dollar + Deutsch-Mark + Franc français, etc...) afin d'éviter les conséquences négatives pour les pays producteurs des fluctuations du dollar, ce qui n'excluait pas les paiements en dollars.

● Conférence sur le Zimbabwe

Le secrétaire au Foreign Office a annoncé lundi que la Grande-Bretagne pourrait appliquer son projet de règlement au Zimbabwe en se passant de l'accord du Front Patriotique. Ce qui laisse entendre que la nouvelle constitution serait appliquée, des élections organisées sans qu'il soit tenu compte des exigences du Front Patriotique sur le contrôle du scrutin et sur l'organisation de la période de transition. Le gouvernement britannique a déjà nommé le gouverneur britannique qui assurerait la passation de pouvoir au Zimbabwe : il s'agit de Lord Soames, président de la chambre des lords. Bluff ou menace à prendre au sérieux ? Les déclarations de Carrington, sont accompagnées de l'assurance que «les portes restent ouvertes» à la négociation.

Le sens des attaques contre Sihanouk

L'agence de presse des fantômes pro-vietnamiens de Phnom-Penh s'en est prise avec violence, lundi, au ministre français des Affaires étrangères Jean François-Poncet, qu'elle accuse de «faire chorus avec les impérialistes et les expansionnistes» en s'étant «lancé, au Parlement français, dans une diatribe contre l'intervention et l'occupation vietnamiennes». Puis, l'agence poursuit en condamnant l'accueil réservé au prince Sihanouk. Présentant celui-ci comme «la nouvelle marionnette vedette des expansionnistes de Pékin et de leurs alliés impérialistes», l'agence ajoute : «La ficelle, déjà grosse, est devenue trop voyante lorsque le ministre français s'est joint au tapage». Tirant prétexte du fait que Sihanouk est bien accueilli par les représentants de l'impérialisme français, le régime installé à Phnom-Penh à la pointe des baïonnettes vietnamiennes, cherche à discréditer Sihanouk. Tâche importante dès lors que celui-ci réaffirme, nettement, comme il l'a fait depuis son arrivée en France, le 25 novembre, son hostilité à l'occupation

vietnamienne et sa conviction de la nécessité d'une résistance armée contre l'occupant. Les déclarations que viennent de faire les protégés de Hanoi ressemblent à s'y tromper avec la campagne du PCF contre Sihanouk. Ces jours-ci, le BP du PCF n'a pas hésité en effet, dans sa déclaration du 29 novembre notamment à assimiler Sihanouk à un agent des impérialistes occidentaux. A noter que la virulence actuelle des attaques anti-sihanoukistes va de pair avec la clarification par Sihanouk de ses intentions face à l'occupation vietnamienne du Cambodge. Ce qui éclaire une fois de plus le sens véritable des «explications» de la direction du PCF, lorsqu'elle «justifie» l'agression vietnamienne par une prétendue volonté de Hanoi d'aider le peuple cambodgien à se libérer de Pol Pot. En réalité, les attaques actuelles contre Sihanouk témoignent du fait qu'on a aucune chance de trouver grâce aux yeux de la direction du PCF, et de ses amis de Hanoi et de Phnom-Penh, dès lors qu'on condamne l'agression vietnamienne.

UNE VIRULENTE CAMPAGNE DU PCF

A l'occasion de la venue en France du prince Norodom Sihanouk, le PCF a déclenché une virulente campagne ayant pour support quotidien, son organe central, *L'Humanité*. Le 29 novembre dernier, c'est le BP du PCF qui publiait un communiqué cristallisant les positions de ce parti, relatives à la question cambodgienne, et qui sous-tendent toute la campagne en cours. Dans ce communiqué, dont il est utile de rappeler les termes, il est dit notamment : «Le gouvernement français vient de franchir une nouvelle étape en recevant en France, comme le demandait le PS, Sihanouk, qui ne dissimule pas sa volonté de voir se développer la guerre dans son propre pays. Giscard d'Estaing révérait-il de faire comme en Centrafrique et porter au pouvoir une combinaison pro-occidentale ?».

DISCREDITER SIHANOUK

De tels propos soulèvent plusieurs remarques. Et d'abord, à propos de Sihanouk. Que veut insinuer le BP du PCF lorsqu'il fait allusion à la situation centrafricaine ? Que Sihanouk serait un quelconque Dacko - l'homme qui a succédé à Bokassa - à l'abri des paras français - qu'il serait manipulé par les puissances occidentales, étranger à son peuple et traître à son pays ? Autant le dire ouvertement. Et qu'il explique par exemple comment ce portrait s'accorde avec l'action de Sihanouk lors de la guerre de résistance à l'agression américaine, de 1970 à 1975, alors que celui-ci était chef du Front uni national et du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa, et qu'il multipliait les efforts, avec son peuple, pour bouter hors de son pays, les américains. Cette action, que nous sachions,

a été conduite en désaccord avec les gouvernements français de cette période, en particulier celui mis en place en 1974 par Giscard d'Estaing. Il est vrai que cette lutte n'a jamais reçu l'approbation de Moscou qui, nous nous en souvenons, est resté le dernier gouvernement avec celui de la RDA, à rompre ses relations avec le régime pro-américain de Lon Nol, attendant que l'ambassadeur américain s'enfuit de Phnom Penh, en serrant sous son bras le drapeau US hâtivement roulé.

Une autre chose remarquable c'est l'affirmation comme quoi Sihanouk voudrait «voir se développer la guerre dans son propre pays». D'abord, en ce qui concerne les faits, il faudrait que le BP du PCF se prononce clairement sur les raisons de cette guerre. Considère-t-il que la présence de divisions étrangères, en l'occurrence vietnamiennes, ne constitue en aucun cas un acte d'agression caractérisé, ce qui reviendrait à nier que la condition la plus élémentaire pour la paix est le retrait de toutes les forces étrangères, la renonciation à toute occupation militaire par ces forces, qui conduisent actuellement des opérations de ratissage et de guerre.

QUELLE CONCEPTION DE LA PAIX ?

Ici se pose une grave question, qui dépasse le cadre du Kampuchéa : quelle conception le BP du PCF a-t-il de la paix ? Est-ce la soumission à des forces étrangères ? Drapé dans sa «dignité», il affirmera qu'il a soutenu la lutte du peuple algérien et celle du peuple vietnamien. Mais, qu'en est-il de la lutte d'autres peuples aujourd'hui ? Qu'en est-il par exemple, de la lutte du peuple érythréen, dont la guerre de libération et

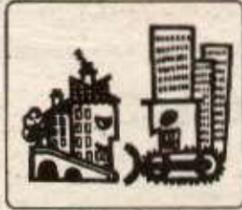


d'indépendance a commencé alors que l'Etat éthiopien était étroitement lié aux Etats-Unis et se poursuit alors que celui-ci est aujourd'hui étroitement lié à l'URSS ? S'il n'y a pas condamnation de cette lutte par la direction, du moins observe-t-on pour l'essentiel à son égard, un silence prudent. Il ressort de cela que si la direction du PCF déclare légitime une lutte qui met aux prises un peuple avec les Etats-Unis et les puissances occidentales, les choses changent dès lors qu'il s'agit d'un peuple confronté à l'URSS. Ainsi, la mesure de la légitimité d'une lutte n'est pas tirée de la réalité de cette lutte, mais de sa plus ou moins grande coïncidence avec la position de l'URSS à l'échelle mondiale.

Non que le BP du PCF prenne ses ordres à Moscou, mais sa logique, sa conception des «intérêts

de la France», le conduisent à juger positif le fait que la puissance soviétique supplante celle des Etats-Unis, et qu'à ce titre, il est souhaitable que la politique suivie par le gouvernement français converge le plus possible avec la politique conduite par l'URSS. Et pas seulement dans le sud-est asiatique mais, en Europe même, et pour des questions décisives concernant la sécurité et l'indépendance de la France. Pour le BP du PCF, la paix paraît coïncider avec l'ordre soviétique ; le pire est que ce point de vue constitue le fondement même de ses prises de position concernant l'évolution de la situation mondiale. Même si les discours de «paix» de Brejnev, comme le dernier en date à Berlin-Est, s'apparentent de plus en plus à un chantage ouvert à la guerre.

Grégoire CARRAT

Le quotidien
du peuple

evry 1

VIE ET HABITAT, TERRAINS DE LUTTES

DE LA REVENDICATION A LA GESTION

Devenir des gestionnaires, un des débouchés fréquent de la vie associative. C'est de cela que nous avons discuté avec des membres de l'Association des Habitants d'Evry 1. Vivre en ville nouvelle pose pas mal de problèmes : les heures de transport interminables, les fins de mois à boucler encore plus difficiles qu'ailleurs, ce qui en exclut la plupart des ménages ouvriers... C'est d'autant plus dommage, nous a-t-on dit, que par ailleurs, il y a des tas de choses intéressantes, nulle part ailleurs, nous ne pourrions trouver autant de possibilités à notre porte.

1 000 f d'électricité par mois !

Agées de 5 ans à peine, les pyramides d'Evry, qui font partie de cette génération de logements où sont pris en compte, selon les pouvoirs publics, les problèmes de qualité, n'en sont pas pour autant à l'abri des mêmes malfaçons que ceux construits à la va-vite dans les années 60.

A Evry, c'est le chauffage électrique par le sol, qui n'est même pas conforme aux normes de sécurité officielles, et qui a, «comme avantages de donner une surchauffe dans certains appartements (+ 26°), alors que d'autres bénéficient d'à peine 12°... Par contre, dans un bâtiment, un certain nombre de locataires ont eu l'heureuse surprise de constater que les WC étaient alimentés en eau chaude !»

Dans certains appartements, les notes d'électricité atteignent 1 000 F par mois, alors «on vit avec pull-over et couvertures par peur de la prochaine facture EDF, et on ne met pas en route les convecteurs» 70 compteurs ont été fermés par EDF, pour non-paiement, dans le bâtiment HLM 2, et beaucoup déménagent.

Evry 1, le premier quartier de la Ville Nouvelle, habité depuis 1975. Ici, ni barres, ni tours, ni terrains vagues comme dans les ZUP traditionnelles, mais un dédale de petites placettes pavées et de cheminement piétons, des arbres, des logements avec chacun des HLM, ceux d'à côté des immeubles en copropriété. «Ici, ce n'est pas comme ailleurs un ghetto, soit d'HLM, soit d'accessions». Au rez-de-chaussée des immeubles, des petits commerces, une école, ouverte le soir à des activités pour les habitants du quartier, une Maison de Quartier, des haltes-gardiennes...

Une riche vie locale

La vie associative, comme dans la plupart des Villes Nouvelles, y est particulièrement riche. A Evry 1, il n'y a pas moins de 13 associations diverses, 3 journaux de quartier, sans compter les partis politiques. L'Association des Habitants d'Evry 1 (AHE 1) est l'une de ces associations. Elle regroupe 600 personnes, 20% de la population adulte du quartier, ce qui est un bon score. Les autres, «ceux qui ne se regroupent pas dans tout ce qui existe, journal, sport, fête, qui se foutent du chauffage, ils ont des raisons à cela. Beaucoup sont marqués par le rythme de

Aujourd'hui gestionnaires..

Aujourd'hui, 4 ans après, l'essentiel de l'activité de l'AHE 1 n'est plus là : elle s'est lancée dans la gestion. Les équipements sociaux du quartier sont en effet gérés par les habitants, «ce sont les habitants qui choisissent le personnel, payent, font les statuts»... C'est le cas des haltes-gardiennes, du Centre de loisir associé à l'école, des équipements sportifs, et la maison de quartier Jacques Prévert. Cela présente certes un certain nombre d'avantages pour les habitants du quartier, qui peuvent par exemple pratiquer n'importe quel sport pour une simple cotisation de 10 F, ou encore avoir à la disposition de leurs associations une base matérielle : locaux, moyens de reproduction, documentation...

Mais c'est un choix, qui ne va pas sans risque, en particulier le risque, conscient, de se couper des habitants du quartier : «Pour nous, le pouvoir, c'est la gestion. Mais l'inconvénient d'être dans la gestion, c'est de ne faire que de la gestion. Comme garde-fou, il y a déjà trois journaux sur le quartier ; un autre, peut-être léger, c'est que les responsables ne peuvent être élus plus de deux ans de suite...» Le risque, aussi, de masquer les problèmes : «Il faut maintenir une unité dans l'association. Le danger, c'est que ça devient un peu gros, avec les difficultés à con-

vie, ont des problèmes financiers et se renferment chez eux».

On commence par évoquer les débuts, l'arrivée dans la boue des chantiers. «Au début, le problème était de revendiquer». Les premiers regroupements se sont faits pour exiger une passerelle au-dessus de la voie routière, entre le quartier et le centre, pour éviter que les gosses aient des accidents, puis ce fut la bataille pour un terrain de jeu et, jusqu'à aujourd'hui, la lutte contre les malfaçons et les problèmes du chauffage électrique, déficient et hors de prix.

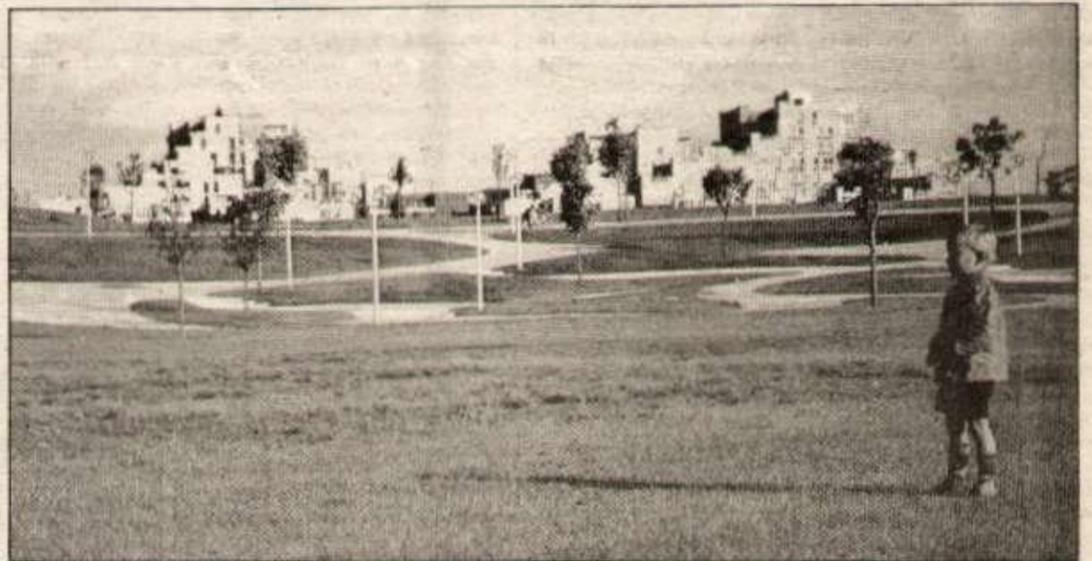
Concilier des tas de choses. Concilier, à la limite, ça devient fatigant. S'il y avait plus de conflits, si on posait les problèmes, peut-être plus de personnes se sentiraient concernées. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut choisir, si on reste comme ça, on ne va pas avancer».

...et demain

Choisir : inévitablement vient sur le tapis une issue maintes fois trouvée à ce genre d'activité... la mairie. Perspective vite repoussée, car la mairie apparaît plutôt comme l'affaire des partis, dont pourtant certains participants à la discussion sont membres : «Ce qui nous choque, c'est que ces partis disent qu'ils sont pour la vie associative, et quand elle se développe, ça les emmerde. Récemment, un élu me demandait : qu'est-ce que vous représentez ? Nous représentons, nous, 600 habitants d'Evry 1, et eux n'ont même pas été élus par les habitants de la Ville Nouvelle, mais par ceux des anciennes communes. Ce sont plutôt des têtes de liste élues que des représentants locaux. Prendre le pouvoir à la mairie, ça ne nous intéresse guère. Ce qu'on veut, c'est gérer notre quartier. Si un pouvoir supplémentaire pouvait naître, ce serait plutôt un comité de quartier regroupant tous les habitants».

Logement et cadre de vie, terrains privilégiés de la vie associative. Cette vie associative, qui apparaissait à beaucoup comme une alternative, qui est l'objet de toutes les sollicitudes du pouvoir giscardien, qu'est-elle aujourd'hui ? Qui regroupe-t-elle ? Quels sont ses rapports avec les municipalités, avec les partis, avec la politique ?

Ce sera l'objet d'une série d'articles dont nous commençons aujourd'hui la parution avec l'expérience de l'Association des habitants d'Evry 1.



Evry Ville Nouvelle en quelques lignes

1965, le pouvoir décide la construction de cinq villes nouvelles en région parisienne. Parmi elles, Evry.

1975, les premiers habitants emménagent dans les pyramides d'Evry 1. Tout autour, des terrains vagues, des chantiers, la boue.

1978, constat d'échec ? Le pouvoir réduit très sérieusement les ambitions des villes nouvelles. Evry, qui devait rayonner sur une vaste zone urbaine de 500 000 habitants, n'en touchera

avec ses employés. D'ailleurs, les chiffres existent : 40% des gens vont travailler à Paris. C'est pour les femmes que les difficultés sont les plus grandes». 60% des femmes qui restent chez elles souhaiteraient travailler, mais il faut qu'elles soient rentrées vers 5 ou 6 heures pour les enfants...

DES IMPOTS LOCAUX EXORBITANTS

Les impôts locaux ont augmenté de 18% en un an. A titre d'exemple significatif, plus de mille francs pour un F3 en HLM. Autre exemple significatif, pour des situations identiques, dans le quartier du Champrier du Coq, 1800 F pour un logement situé à l'intérieur du périmètre de la Ville Nouvelle, et 700 F s'il est hors Ville Nouvelle. Les quelques habitants actuels paient des équipements surdimensionnés, selon les schémas optimistes de 1965 ; c'est ainsi que l'Agora, au centre d'Evry (3 salles de spectacle, 5 cinémas, plus de 40 000m² de supermarchés...) était prévu pour drainer un demi-million d'habitants, on est loin du compte aujourd'hui.

DES COMMUNES PAS COMMES LES AUTRES

La situation administrative des Villes Nouvelles est un véritable imbroglio. Evry s'étend sur cinq communes dont les municipalités revendiquent une part du pouvoir (le territoire de chacune de ces communes dépasse du reste largement le périmètre de la Ville Nouvelle). Un syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA) regroupe les élus des cinq communes, perçoit les impôts et gère une partie des équipements. En fait, le pouvoir véritable est entre les mains de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA), dépendant directement de l'Etat et qui décide de l'avenir de la ville. Autant dire qu'il reste peu de place pour les habitants.



plus guère que 2 ou 300 000. Mais une bonne partie des équipements sont déjà construits. Qui va payer ? Une inquiétude d'autant plus vive chez les habitants de Villes Nouvelles qu'on parle aujourd'hui de remettre en cause leur caractère prioritaire et les aides financières qui y étaient liées.

DES HEURES POUR ALLER TRAVAILLER

14 000 emplois créés à ce jour sur place, pour 65 000 habitants. Les pouvoirs publics crient victoire, on approche de la norme fixée : un emploi pour un logement. Le point de vue des habitants est bien différent : «Quelques emplois ont été créés, mais il n'y a pas de grosses industries, et quand une usine s'installe, elle arrive

IRAN : BANI SADR EXPOSE SES PROPOSITIONS POUR RESOUDRE LA CRISE AVEC LES USA

Les résultats de la deuxième journée de vote du référendum sur la constitution semblent indiquer que le taux d'abstention est nettement supérieur à ce qui était généralement attendu. Une bonne partie des minorités nationales : Baloutches, Azerbaïdjanais n'auraient pas voté, tandis que l'abstention était massive au Kurdistan où les négociations sur l'autonomie semblent piétiner alors que le cessez-le-feu expire le 14 décembre.

Critique à l'égard des insuffisances de la constitution qui mettent selon lui l'unité nationale « en danger », Bani Sadr a fait part de ses craintes d'un isolement de l'Iran sur la scène internationale.

S'adressant aux étudiants qui poursuivent

l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran, Bani Sadr s'est prononcé pour la formation d'un « gouvernement d'union nationale qui s'appuyerait sur un front très large de partis et de mouvements politiques sans exclusive », ce qui n'aurait pas sans une modification de la constitution, dont il critique entre autres aspects le caractère dominant de la religion chiite, excluant par là les minorités sunnites et divisant ainsi les différents peuples d'Iran.

Aux étudiants qui lui faisaient remarquer : « Estimez-vous que les Américains respectent, eux, le droit international ? Ont-ils jamais cessé de violer les lois qu'ils ont instaurées eux-mêmes, et le plus

souvent dans leur propre intérêt ? » Bani Sadr a répondu notamment : « Vous avez raison. Le comportement du gouvernement des Etats-Unis en Iran pendant plus d'un quart de siècle a été révoltant, mais en bons musulmans, nous ne devons pas calquer notre attitude sur celle de Washington. Notre devoir est de faire éclater la vérité et non pas d'engager une épreuve de force (...) Je propose de poursuivre le combat sur d'autres terrains que le vôtre. Je propose que nous cessions de boycotter le peuple américain, l'opinion mondiale, le Conseil de sécurité. Nous comptons aux Nations Unies un nombre d'amis potentiels qui sont prêts à nous aider, à ouvrir le dossier du Shah, et celui du gouvernement américain ».

LA POLLUTION DU RHIN

Le gouvernement français vient de refuser de soumettre à l'Assemblée nationale, la ratification de la convention internationale sur la pollution du Rhin par le sel, convention qui a été entièrement approuvée par contre, depuis un an environ, par les autres pays signataires : Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Luxembourg.

Suite à cette décision, les Pays-Bas, un des signataires de la convention, viennent, en signe de protestation, de rappeler leur ambassadeur à Paris.

La convention internationale sur la pollution du Rhin par le sel fait, entre autres, obligation à la France de réduire, dans des proportions importantes, ses rejets dans le Rhin de chlorure de sel. Ces rejets sont le fait essentiellement des Mines et Potasses d'Alsace. Au moment de la signature de la convention en 1976, le Rhin charriait quelques 18 millions de tonnes de sel. Aujourd'hui, ce chiffre aurait augmenté de 28 %. Les potasses d'Alsace seraient pour 30 % dans cette augmentation.

Les rejets salins des Potasses d'Alsace, outre qu'ils souillent considérablement la nappe phréatique de la ville de Mulhouse, polluent de surcroît l'eau potable des pays voisins ainsi que certaines de leurs cultures.

Le traité international sur la pollution du Rhin stipule en outre qu'une partie des déchets salins doivent être injectés à 1 800 mètres de profondeur dans le sous-sol du Haut-Rhin, chose à laquelle les élus alsaciens sont opposés.

Après le refus du gouvernement français de sou-

mettre le traité au parlement français, pour le convaincre de le ratifier, les Pays-Bas ont décidé de rappeler, pour montrer leur mécontentement, leur ambassadeur à Paris. La cause en est que les Pays-Bas se trouvent en quelque sorte en « fin de parcours » au bout du Rhin et qu'ils subissent le plus les conséquences de l'énorme pollution du Rhin.

Le gouvernement français, par la bouche de Barre, pour toute réponse, vient de déclarer que tout en restant certes attaché aux principes contenus dans l'accord international, tout en étant d'accord pour réduire les déversements de sel dans le Rhin, il fallait souligner néanmoins que la France n'était pas le seul pays à être coupable de pollution en la matière et de citer notamment l'Allemagne. Ce qui ne résoud pas le problème.

Nantes : les forçats du sapin de Noël

Pour un patron, pour réaliser un maximum de bénéfices, il n'y a pas trente-six moyens : dans un minimum de temps, il faut faire abattre par ses employés, un maximum de travail pour un salaire le plus bas possible.

Cela est encore plus juste, s'est dit un patron de la région de Nantes, si on fait travailler « ses » ouvriers 13 heures par jour, sans même les payer de surcroît au minimum vital, le SMIG. C'est ce qu'il a fait.

La société nantaise Neige Décor, en vue des fêtes de Noël, fabrique durant trois mois, des sapins de Noël. Elle a embauché sept chômeurs dans un « atelier relais » de la chambre de commerce de Nantes pour un salaire de 8 000 F pendant trois mois. Leur travail consistait à pulvériser de la colle et de la poudre blanche sur des sapins en vue de les habiller. Sur les 8 000 F de salaire le prix de la nourriture, de la boisson, des cigarettes, (le tout fourni obligatoirement) était retiré. De plus, les travailleurs devaient travailler de 8 heures du matin jusqu'à minuit le soir souvent avec 1 heure pour chaque repas, soit quelque 13 heures par jour. Pas question, pour eux, en plus, de quitter l'entreprise d'ici la fin du contrat en décembre, sous peine... de ne rien toucher du tout. La préfecture de région, alertée par deux jeunes ayant travaillé dans l'entreprise un week-end, déclare qu'il est difficile de faire cesser l'activité dénoncée... puisqu'elle n'existe pas officiellement.

LE PORTUGAL AU LENDEMAIN DES LEGISLATIVES : une situation incertaine

Claude LEBRUN

Bien qu'ayant la majorité absolue en nombre de sièges, la coalition de droite est très gênée aux entournures vu qu'elle est loin de la majorité en pourcentage des voix (45,2 %, contre 54,8 % à l'ensemble de la gauche qui conserve quand même 120 sièges sur 250). Voilà qui limite sa marge de manœuvre et ne crée pas un déséquilibre décisif, mais rend la situation incertaine.

Il est possible que les groupes économiques et sociaux qui avaient perdu leur position dominante après le 25 avril 1974, essaient de prendre leur revanche en faisant pression sur le nouveau gouvernement.

1 - LA COALITION DE DROITE

Depuis cinq ans et demi qu'a été instaurée la démocratie bourgeoise, faisant suite à cinquante ans de fascisme, c'est la première fois que la droite reprend le pouvoir. Sa courte victoire (en pourcentage elle ne gagne qu'environ 2% par rapport à 1976), a probablement été facilitée par le vote - pour la première fois - d'environ

un million de Portugais revenus des colonies.

UNE COMPOSITION HETEROGENE

Dans la situation de crise économique, la dite « alliance démocratique » (AD) a su exploiter une certaine volonté de changement comme argument électoral. Elle a dit qu'elle était similaire à l'« Union du centre démocratique » de Suarez en Espagne, argument

Celui-ci ne sera pas désigné tout de suite. En attendant c'est Mme Pintasilgo, personnalité de gauche et Premier ministre sortant, qui assure l'intérim. Elle a évidemment un pouvoir très réduit.

Il y a eu depuis 5 ans et demi de nombreux retournements d'alliances, des nouveaux peuvent avoir lieu d'autant que la coalition de droite qui devrait gouverner est divisée sur différentes questions.

De plus, le Portugal prépare déjà de nouvelles élections : les municipales, le 16 décembre, dont l'importance est accrue à la suite des résultats des législatives.

pour se démarquer du soutien compromettant que lui ont apporté des nostalgiques du fascisme. En fait la composition de l'AD est hétérogène. Le petit parti « Réformateurs » (dissident du PS), qui a quand même cinq députés, souhaiterait bien constituer un groupe parlementaire espérant pouvoir ainsi constituer une minorité de blocage.

Le PSD, dirigé par Sa Carneiro est plutôt assimilable au « Parti Travailleurs » britannique ou au SPD allemand. Toutefois la porte de « L'Internationale socialiste » lui est fermée, ce qui est d'ailleurs un des principaux arguments électoraux du PS de Mario Soares. C'est le plus grand parti de la coalition.

Quand au CDS, il comprend dans ses rangs d'anciens partisans du dictateur Salazar. Et il y a encore les monarchistes.

LES PIERRES D'ACHOPPEMENT

Les différents partis de cette coalition (en fait plus électorale que pour gouverner ensemble) est divisée sur plusieurs questions, telles : le choix d'un candidat à la présidence de la République, remettre en cause ou non les nationalisations. Plusieurs dirigeants de l'AD préconisent la tentative de rapprochement avec le Parti Socialiste (ce qui serait un moyen d'empêcher celui-ci de faire un pas en direction du PCP). En même temps dans l'AD, certains, tels les « réformateurs » souhaitent que les choses « n'aillent pas trop loin à droite ».

Il y a des positions divergentes sur le respect ou non de la Constitution et le maintien des institutions actuelles. La Constitution en vigueur est issue du mouvement du 25 avril 1974 et elle comprend bien des aspects progressistes par rapport à celle existant dans les autres pays capitalistes. Or l'AD en tant que telle s'est prononcée contre cette constitution. Le Président de la République, le général Eanes, en ouvrant la campagne électorale, avait lancé un avertissement à l'AD pour que le débat politique ne touche pas aux institutions. La bagarre autour de cette question ne devrait pas avoir lieu avant les législatives de 1980, car c'est à ce moment que la Constitution devra être reconduite.

D'autre part, si elle veut remettre en cause la réforme agraire (dans l'Alentejo, au sud du pays) elle se heurtera surtout au PCP, qui demeure le premier parti dans la région et a même renforcé sa position : 57 % à Beja (contre 44 % en 1976), 48 % à Evora (contre 43 %).

(A suivre)

L'armée et l'église

L'armée, en tant que telle, qui avait joué un rôle très important au Portugal en 1974-1975, a plutôt été muette.

Quand à l'église, elle est traditionnellement très influente. Actuellement elle semble plutôt divisée et troublée. Si elle n'a pas pris une position officielle dans la campagne, elle n'est certainement pas restée inactive pour autant. Par exemple, certains éléments de la hiérarchie catholique, des évêques, n'ont pas hésité (surtout dans leurs bastions, au nord) à agiter « la peur du rouge » et ont souhaité le retour de la droite « bien pensante ».

RECTIFICATIF

Dans notre édition de mardi, dans l'article sur la manifestation à Gravelines il fallait lire : « une hésitation fait que le cordon bientôt renforcé par des CRS n'a pu être enfoncé ».

le quotidien du peuple

- Directeur politique Charles Villac
- Rédacteur en chef et section luttes ouvrières Gérard Privat
- Rédacteurs en chef adjoints Marc Levigan, Fabien Vaudois, Jean Lermet
- Section politique Nicolas Duvallois
- Section internationale Jean-Paul Gay
- Section informations générales Monique Chéran
- Secrétaire de rédaction Hélène Roussillon

Le Quotidien du Peuple
 Adresse Postale BP 225 75 924 Cédex 19
 Crédit Lyonnais Agence ZU 470 Compte N° 668 J
 CCPN° 23 132 48 F - Paris
 Directeur de Publication : Y. Chevot
 Imprimé par IPCC - Paris Distribué par les NMPP
 Commission Paritaire : 56 942